

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2025 à 19 heures**

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

Présents :

M.GIROD Pierre, Mme RIGHETTI Nathalie, Mme ECOFFARD Christelle, Adjointe,
M. COURAND Serge, Mme VOILLAT Françoise, Mme MERCIER Marie-Christine, Mme
SERRAVALLE Pascaline.

Absents :

Mme MANUEL Muriel, M. DAGALLIER Frédéric, M. DURAFOUR Jean-François, M. BURDET
Thibaut,
M. GUINARD Jacques qui donne procuration à Mme ECOFFARD Christelle,
Mme GRENIER-CAUSSANEL Véronique qui donne procuration à Mme VOILLAT Françoise,
M. BORN Franck qui donne procuration à M. COURAND Serge,

M.GIROD Pierre a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte la proposition du CDG01 pour le tri et le classement des archives de la commune, pour un montant de 9250€,

Accepte de demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention s'élevant à 45% du montant des dépenses réalisées.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier, puis d'assurer les règlements correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte la convention pluriannuelle d'objectifs entre ALFA 3A et la Commune pour l'année civile 2025,

Accepte le montant prévisionnel de la subvention qui est fixé à 42 832,00 €.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier, puis d'assurer les règlements correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'obtention d'un barnum au profit des associations de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte de supprimer 1 emploi relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques à 26h00 au 01/09/2025.

Accepte de créer 1 emploi relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques à 28h00 au 01/09/2025

Fixe le nouveau tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à partir du 01/09/2025.

Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à prendre les dispositions relatives au recrutement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à procéder à la décision modificative ci-dessous indiquée :
En dépense d'investissement : + 4850€ au chapitre 041
En recette d'investissement : + 4850€ au chapitre 041

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal est informé que :

- Le déménagement de la bibliothèque et de la cantine s'est bien passé.
- La commune a un nouveau référent à la gendarmerie de Port ; Roxane CHANGENET.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 01^{er} juillet 2025 à 19h.

Séance levée à 20h15

Le Maire,
M. Dominique TURC

